

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
COMMISSION DES ÉTUDES

Procès-verbal de la 1021^e séance, tenue le mardi 21 avril 2009,
à 14 heures, à la salle M-425 du Pavillon Roger-Gaudry

PRÉSENTS : le *provost* et vice-recteur—Affaires académiques, M. Jacques Frémont; les doyens, Mme Louise Béliveau, M. Jean-Marc Boudrias, M. Jacques Boucher, M. Giovanni De Paoli, M. Jean Duhaime, M. Michel D. Laurier, M. Pierre Moreau, M. Gilles Trudeau; la représentante de l'École HEC Montréal, Mme Ruth Dupré; le représentant du directeur de l'École Polytechnique, M. Yves Boudreault (en l'absence de M. Pierre G. Lafleur); les membres nommés par l'Assemblée universitaire : Mme Michèle Brochu, M. Stéphane Vachon; les membres nommés par le Conseil de l'Université : M. Richard Dumont, M. André Ferron, Mme Jane Jenson, M. Raymond Lalande, M. François Prince; des étudiants, M. Louis-François Brodeur, M. Nicolas Descroix, M. Mountagha Sow; un chargé de cours : M. Najib Lairini.

INVITÉS : un observateur invité : M. Xavier Fabian.

ABSENTS : le recteur, M. Luc Vinet; le vice-recteur exécutif, M. Guy Breton; la vice-rectrice aux relations internationales, Mme Mireille Mathieu; le vice-*provost* et vice-recteur—Planification, M. Pierre Simonet; le vice-recteur—Recherche, M. Joseph Hubert; les doyens : M. Gérard Boismenu, Mme Francine Girard, M. Gilles Lavigne, M. Jean L. Rouleau, M. Jean Sirois; le représentant du directeur de l'École Polytechnique, M. Pierre G. Lafleur; les membres nommés par le Conseil de l'Université : M. Jean-Pierre Blondin, Mme Nicole Dubreuil, M. Jacques Gresset, M. Robert Prud'homme; un étudiant : M. Robert Martin; les observateurs : M. Pierre Chenard, Mme Christine Colin, Mme Rachel Houle.

PRÉSIDENT : M. Jacques Frémont

SECRÉTAIRE : Mme Francine Verrier

CHARGÉE DE COMITÉ : Mme Danielle Salvail

JOURNALISTE *FORUM* : M. Mathieu-Robert Sauvé

Le président souhaite la bienvenue à M. Xavier Fabian, qui a été désigné pour remplacer M. Mountagha Sow, qui quittera son poste de membre étudiant le 1^{er} mai prochain. Le président remercie M. Sow pour la qualité de sa participation aux travaux de la Commission des études au cours de son mandat.

CE-1021-1

ORDRE DU JOUR

CE-1021-1

Un point (5 a) est ajouté au point 5. L'ordre du jour adopté se lit :

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 1020^e séance tenue le 24 mars 2009
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Information et questions
5. Commission des études
 - Calendrier des séances pour l'année 2009-2010
- 5a) Nomination d'un membre étudiant au Comité institutionnel d'évaluation des programmes
6. Rapports de la Sous-commission des études supérieures
 - 6.1. École HEC Montréal
 - Création d'un programme de D.E.S.S. en professions financières
 - 6.2. École HEC Montréal
 - Modifications à la structure et au répertoire de cours du programme de M.Sc. (sciences de la gestion); création des options « Comptabilité financière et stratégique », « Développement organisationnel », « Études organisationnelles » et « Méthodes analytiques de gestion »
 - 6.3. Faculté des arts et des sciences
Département de linguistique et de traduction
 - Modification à la structure du programme de M.A. (linguistique)
 - 6.4. Faculté des arts et des sciences
Département de linguistique et de traduction
 - Modification à la structure du programme de Ph.D. (linguistique)

- 6.5. Faculté des arts et des sciences
Département de littérature comparée
 - Modification à la structure du programme de Ph.D. (littérature);
transformation de l'option « littérature et cinéma » en « études littéraires et intermédiales »
- 6.6. Faculté des sciences de l'éducation
Département d'administration et fondements de l'éducation
 - Modifications à la structure et au répertoire de cours des programmes de
 - a) Ph.D. (administration de l'éducation)
 - b) Ph.D. (mesure et évaluation en éducation)
 - c) Ph.D. (éducation comparée et fondements de l'éducation)
- 6.7. Faculté des sciences de l'éducation
Département d'administration et fondements de l'éducation
 - Création d'un programme de D.Éd. (administration de l'éducation)
7. Rapports de la Sous-commission du premier cycle
 - 7.1. École Polytechnique
 - Création d'un programme de Certificat en Bâtiment durable
8. Affaires diverses
9. Prochaines séances
10. Clôture de la séance

CE-1021-2

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 1020^e SÉANCE

CE-1021-2

Les modifications suivantes sont apportées au procès-verbal mentionné.

À la page 10, à la délibération CE-1020-6.6, au quatrième paragraphe, à la fin de la dernière phrase, remplacer le sigle « EMV » par « ENV ».

À la page 11, après le quatrième paragraphe, dans la résolution, supprimer la réserve indiquée dans le premier alinéa de la résolution.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études adopte le procès-verbal de la 1020^e séance tenue le 24 mars 2009, tel que modifié.

CE-1021-3

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

CE-1021-3

Une liste mise à jour des affaires découlant du procès-verbal de la 1020^e séance tenue le 24 mars dernier, ainsi que de la 1019^e séance, tenue le 24 février, a été déposée en séance. La secrétaire générale en fait la présentation.

CE-1021-4

INFORMATION ET QUESTIONS

CE-1021-4

CE-1021-4.1

Programme de collaboration universités-collèges

CE-1021-4.1

Le président signale que le 15 avril dernier, dans le cadre de la première édition du Programme de collaboration universités-collèges, la Ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport a annoncé l'attribution de subventions totalisant près de 10,5 M \$ sur trois ans à une cinquantaine d'établissements d'enseignement du Québec pour la réalisation de divers projets de partenariat. L'Université s'est distinguée dans le cadre de ce premier concours, par sa participation à sept des neuf projets qui ont été retenus. Plusieurs facultés de l'Université sont rattachées à ces projets, dont la Faculté de musique, la Faculté des sciences de l'éducation, et la Faculté des sciences infirmières.

CE-1021-4.2

Commission d'évaluation des projets de programmes—CEP

CE-1021-4.2

M. Mountagha Sow rappelle que lors de la 1018^e séance tenue le 27 janvier dernier, la Commission avait été informée du projet de révision du guide *Mécanisme et procédure d'évaluation des projets de programme*, utilisé par les universités pour la préparation de la documentation relative aux nouveaux programmes qui sont examinés par la Commission d'évaluation des projets de programmes—CEP de la CREPUQ. Dans ce cadre, la Commission avait envisagé de recevoir le président de la CEP à une de ses séances, pour une présentation sur le projet de révision. M. Sow demande si cette présentation aura lieu lors d'une prochaine séance de la Commission; il s'informe également si on connaît le moment où le projet de révision sera présenté à la CREPUQ en vue de son adoption.

Le président mentionne qu'à la suite de la transmission du projet, et considérant les réactions reçues, les vice-recteurs académiques des institutions universitaires ont convenu de tenir une réflexion commune. Il apparaîtrait donc prématuré d'inviter le président de la CEP à la Commission des études, tant que les démarches au niveau des universités et que le projet ne sera pas complété et accepté. Une table des vice-recteurs académiques aura lieu en mai sur cette question.

En continuité avec ce dossier, le président mentionne que d'autres réflexions et échanges ont été engagés sur la procédure liée à l'étude des projets de création de programmes transmis à la CEP, à laquelle on a ajouté une étape relevant d'un comité ministériel.

CE-1021-5

COMMISSION DES ÉTUDES
- Calendrier des séances pour l'année 2009-2010
A-33/1021^e/676

CE-1021-5

Les membres prennent connaissance du projet de calendrier des séances de la Commission pour l'année 2009-2010. On convient de modifier la date proposée pour le mois de juin 2010 pour celle du 8 juin.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études adopte le calendrier de ses séances pour l'année 2009-2010, conformément au document A-33/1021^e/676 modifié.

CE-1021-5a)

NOMINATION D'UN MEMBRE ÉTUDIANT AU COMITÉ INSTITUTIONNEL
D'ÉVALUATION DES PROGRAMMES—CIEP

CE-1021-5a)

Le président indique qu'il a été informé, par lettre, qu'à la suite de la démission de M. Frédéric Nault-Brière du Comité institutionnel d'évaluation des programmes—CIEP, le conseil représentant les étudiants a désigné M. Sylvain Dubé pour occuper le poste de représentant étudiant aux études supérieures devenu vacant. Le président propose à la Commission de procéder dès maintenant à la nomination de M. Dubé; la Commission convient de cette modalité.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études nomme M. Sylvain Dubé (étudiant au Département d'administration et fondements de l'éducation de la Faculté des sciences de l'éducation), comme membre étudiant des études supérieures au Comité institutionnel d'évaluation des programmes—CIEP, pour un mandat de trois ans échéant le 30 juin 2012.

CE-1021-6 RAPPORTS DE LA SOUS-COMMISSION DES ÉTUDES SUPÉRIEURES CE-1021-6

La vice-rectrice adjointe aux études supérieures et doyenne de la Faculté des études supérieures et postdoctorales fait une présentation générale des projets inscrits aux points 6.1 à 6.7.

La représentante de l'École HEC Montréal présente les projets inscrits aux points 6.1 et 6.2.

La vice-doyenne aux études supérieures et aux affaires extérieures de la Faculté des arts et des sciences présente les projets inscrits aux points 6.3, 6.4 et 6.5.

Le doyen de la Faculté des sciences de l'éducation présente les projets inscrits aux points 6.6 et 6.7.

CE-1021-6.1 École HEC Montréal CE-1021-6.1
Création d'un programme de D.E.S.S. en professions financières

A-33/1021^o/668

Le programme de D.E.S.S. en professions financières vise à préparer les candidats aux examens de certifications menant à des titres professionnels (*Chartered Financial Analyst*—CFA du CFA Institute; *Financial Risk Manager*—FRM de la Global Association of Risk Professionals—GARP; *Professional Risk Manager*—PRM du Professional Risk Manager Institute Association—PRMIA) possédant une reconnaissance internationale. Le programme permet également l'approfondissement de certains fondements théoriques qui sont peu couverts par les programmes de certification. La structure du programme comporte 30 crédits obligatoires (décrite au tableau B, à la page 6 du document de présentation). S'adressant principalement à des professionnels de la finance, le programme est offert par cohortes, et suivi à temps plein durant un an.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,
et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'un
programme de D.E.S.S. en professions financières, à l'École
HEC Montréal, conformément au document A-33/1021^o/668.

CE-1021-6.2 École HEC Montréal CE-1021-6.2
- Modifications à la structure et au répertoire de cours du programme de
M.Sc. (sciences de la gestion) : création des options « Comptabilité
financière et stratégique », « Développement organisationnel »,
« Études organisationnelles » et « Méthodes analytiques de gestion »

A-33/1021^o/669

Le projet de modification au programme de M.Sc. (sciences de la gestion) porte principalement sur deux éléments, soit : la création d'un cheminement avec projet supervisé (36 crédits de cours et 9 crédits attribués à un projet supervisé) dans les options Économie appliquée, Économie financière appliquée, Finance, Management et Marketing, et la création de quatre nouvelles options (Comptabilité financière et stratégique, Développement organisationnel, Études organisationnelles et Méthodes analytiques de gestion). Le projet de modification comporte la création de trois profils pour le cheminement avec projet supervisé de l'option finance, la mise à jour de la structure de certaines options, et la mise à jour de la banque de cours.

En réponse à une question, des précisions sont apportées sur les caractéristiques distinguant le développement organisationnel (davantage lié à la gestion de ressources humaines) et les études organisationnelles (davantage liées au domaine du management et à la gestion d'organisations autres que des entreprises).

La Sous-commission des études supérieures a signalé la teneur et la qualité du travail de refonte effectué en regard de ce programme.

On signale une correction technique à la première page du document portant sur la recommandation de la SCES (corriger « ci-haut »).

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve les modifications à la structure et au répertoire de cours du programme de M.Sc. (sciences de la gestion) : création des options « Comptabilité financière et stratégique », « Développement organisationnel », « Études organisationnelles » et « Méthodes analytiques de gestion », à l'École HEC Montréal, conformément au document A-33/1021^e/669.

CE-1021-6.3

Faculté des arts et des sciences

CE-1021-6.3

Département de linguistique et de traduction

- Modification à la structure du programme de M.A. (linguistique)

A-33/1021^e/670

Le projet relatif à la modification du programme de M.A. (linguistique) —ainsi qu'au projet inscrit au point suivant, sur la modification au programme de Ph.D. (linguistique) propose principalement de nouvelles modalités relatives à la scolarité obligatoire, laquelle passera de 9 à 12 crédits dans le cas du programme de M.A., et de 0 à 12 crédits dans le programme de Ph.D. L'augmentation du nombre de crédits de la scolarité dans ces programmes vise l'amélioration de la formation générale des étudiants, afin de mieux les préparer à la rédaction du mémoire ou de la thèse, et afin de les préparer aux études doctorales ou au marché du travail. La modalité de déterminer une forte scolarité obligatoire correspond à celle appliquée par les autres programmes d'études supérieures en linguistique au Canada. Cette approche permet également un cheminement par cohortes, à travers les cours obligatoires, afin d'éviter que les étudiants ne se trouvent isolés en regard de la progression de leur travail académique.

En réponse à une question, il est mentionné que le sujet et les contenus du cours LNG 6010—*Séminaire pour professeur invité* sont variables, et sont déterminés selon la thématique qui sera choisie par ce professeur.

Une question portant sur les modalités d'équivalences entre les deux programmes, étant donné que le même répertoire de cours est attribué pour les deux programmes (M.A. et Ph.D.), il est mentionné que la question des équivalences sera examinée plus attentivement; notamment, on prévoit l'ajout de nouveaux cours afin de distinguer davantage le répertoire de chacun des programmes.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification à la structure du programme de M.A. (linguistique), au Département de linguistique et de traduction de la Faculté des arts et des sciences, conformément au document A-33/1021^e/670.

CE-1021-6.4 Faculté des arts et des sciences CE-1021-6.4
Département de linguistique et de traduction
- Modification à la structure du programme de Ph.D. (linguistique)

A-33/1021^o/671

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,
et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification à la structure du programme de Ph.D. (linguistique), au Département de linguistique et de traduction de la Faculté des arts et des sciences, conformément au document A-33/1021^o/671.

CE-1021-6.5 Faculté des arts et des sciences CE-1021-6.5
Département de littérature comparée
- Modification à la structure du programme de Ph.D. (littérature);
transformation de l'option « littérature et cinéma » en « études littéraires et intermédiales »

A-33/1021^o/672

La modification à l'option « littérature et cinéma » du programme de Ph.D. (littérature) propose de modifier cette option bidisciplinaire en une option interdisciplinaire. L'appellation de l'option est ainsi modifiée pour celle de « études littéraires et intermédiales », résultant du développement des expertises du Département de littérature comparée —notamment en recherche—, ainsi que de l'évolution récente de la discipline de la littérature comparée. De plus, sept autres départements de la FAS ajoutent leur expertise dans le domaine de l'intermédialité.

Des modifications sont apportées à la structure de l'option : le nombre de crédits obligatoires passe de 6 à 9; le nombre de crédits de cours à option est maintenu à 9 crédits; le nombre de crédits attribués à la recherche et à la rédaction de la thèse est réduit, passant de 75 à 72.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,
et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification à la structure du programme de Ph.D. (littérature) : transformation de l'option « littérature et cinéma » en « études littéraires et intermédiales », au Département de littérature comparée de la Faculté des arts et des sciences, conformément au document A-33/1021^o/672.

CE-1021-6.6 Faculté des sciences de l'éducation CE-1021-6.6
Département d'administration et fondements de l'éducation
- Modifications à la structure et au répertoire de cours des programmes de :
a) Ph.D. (administration de l'éducation)
b) Ph.D. (mesure et évaluation en éducation)
c) Ph.D. (éducation comparée et fondements de l'éducation)

A-33/1021^o/673

Les modifications aux programmes de Ph.D. suivants : Administration de l'éducation, Mesure et évaluation en éducation et Éducation comparée et fondements de l'éducation, visent à proposer une structure intégrée à un ensemble de programmes de doctorat. Cette modalité est appliquée par la FSÉ depuis quelques années de manière informelle, et correspond à une

recommandation de la Fondation Carnegie (2006), indiquant de bien distinguer, au troisième cycle, la formation des professeurs-chercheurs et celle des professionnels de haut niveau.

La structure de ces programmes est modulée en conséquence, comportant dorénavant 15 crédits de cours, et 75 crédits attribués à la recherche (30 crédits) et à la rédaction de la thèse (45 crédits); tous les crédits du programme sont obligatoires. Notamment, l'augmentation du nombre de crédits de cours permet de mieux encadrer les futurs chercheurs (par un séminaire de recherche), et comporte deux cours de préparation à la formule de la Faculté en regard de l'examen de synthèse. Les contenus de cours visent également une meilleure formation méthodologique et une formation disciplinaire. Un cours porte sur la pratique de l'enseignement supérieur. Ces changements permettront d'assurer un encadrement plus resserré des étudiants.

Le président signale l'intérêt de la formule proposée en regard du soutien aux étudiants.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve les modifications à la structure et au répertoire de cours des programmes de :

- a) Ph.D. (administration de l'éducation)
- b) Ph.D. (mesure et évaluation en éducation)
- c) Ph.D. (éducation comparée et fondements de l'éducation),

au Département d'administration et fondements de l'éducation de la Faculté des sciences de l'éducation, conformément au document A-33/1021^e/673.

CE-1021-6.7

Faculté des sciences de l'éducation
Département d'administration et fondements de l'éducation
- Création d'un programme de D.Éd. (administration de l'éducation)

CE-1021-6.7

A-33/1021^e/674

La proposition d'un programme de doctorat professionnel en éducation se pose plus particulièrement en regard de l'évolution des caractéristiques des clientèles de la FSÉ, dont une proportion importante est inscrite dans des programmes de formation professionnelle; on doit également tenir compte de l'intérêt croissant observé pour ce type de formation. On constate donc que le doctorat professionnel de troisième cycle constitue une formule qui conviendrait à une portion importante de la clientèle de la Faculté. L'élaboration du projet proposé a également été fondée sur les conclusions d'un comité de la Faculté chargé de l'évaluation du Diplôme d'études professionnelles approfondies—DÉPA de troisième cycle, qui a observé la pertinence et la nécessité de maintenir une offre de formation professionnelle de troisième cycle.

Les objectifs de formation sont résumés dans la fiche signalétique, et explicités dans le document de présentation. Ces objectifs visent le perfectionnement de professionnels appelés à occuper des postes de cadres supérieurs, de consultants ou de conseillers auprès de différents organismes, ministères ou institutions. Les clientèles peuvent provenir des milieux éducatif, communautaire ou de la santé, tant locaux qu'internationaux.

La structure du programme (pages 6, 7 et tableau B) comporte 9 crédits obligatoires, 6 crédits à option, 15 crédits attribués à l'essai d'habilitation, et 60 crédits attribués à la recherche et la l'essai doctoral (comportant deux séminaires d'accompagnement [1 crédit chacun], deux symposiums de validation [5 crédits chacun] et 48 crédits attribués à l'essai). Considérant les clientèles, le programme est offert à demi-temps, à l'exception des trimestres d'été des deux premières années de la scolarité. Des modalités de cheminement ont été déterminées et formalisées (page 7, 8). Le programme propose une formation qui répond aux besoins des clientèles

professionnelles, et qui répond également aux exigences universitaires en termes de qualité et d'excellence.

Des membres signalent la qualité du projet présenté, notamment en regard des caractéristiques qu'il présente en termes d'innovation et d'internationalisation.

En réponse à une question, des précisions sont apportées sur les modalités d'encadrement qui ont été définies, notamment par la détermination de cheminements précis pour ce programme.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'un programme de D.Éd. (administration de l'éducation), au Département d'administration et fondements de l'éducation de la Faculté des sciences de l'éducation, conformément au document A-33/1021^o/674.

CE-1021-7 RAPPORTS DE LA SOUS-COMMISSION DU PREMIER CYCLE CE-1021-7

Le vice-recteur adjoint aux études fait une présentation générale du projet inscrit au point 7.1; le représentant de l'École Polytechnique présente le projet inscrit au point 7.1.

CE-1021-7.1 École Polytechnique CE-1021-7.1
- Création d'un programme de Certificat en Bâtiment durable

A-33/1021^o/675, 675.1

Le programme de Certificat en bâtiment durable propose une formation sur les technologies liées aux bâtiments durables, notamment par l'acquisition de compétences de base en regard de la réalisation et de la gestion des bâtiments durables. Le programme s'adresse principalement aux décideurs et aux gestionnaires professionnels qui travaillent dans le domaine technique du bâtiment et qui souhaitent acquérir ou approfondir leurs connaissances dans le domaine du développement durable dans les bâtiments; le programme pourra également intéresser les professionnels de la conception des bâtiments (technologues, architectes, ou ingénieurs). La pertinence de développer cette offre de formation a été vérifiée à travers diverses démarches, notamment des études de marché.

Les objectifs généraux sont précisés à la page 3 du document de présentation. La structure du programme comporte 24 crédits de cours obligatoires, et 6 crédits de cours aux choix. La structure est décrite aux pages 4 à 7 du document de présentation; les modalités de cheminement dans le programme sont explicitées à la page 8.

L'École ayant pris note de la suggestion de la Sous-commission de consulter la Faculté de l'aménagement en regard du développement de l'offre de formation proposée, les responsables ont communiqué avec des représentants de l'École d'architecture de cette Faculté. Il apparaît que l'intérêt de la Faculté pour ce domaine se pose plus particulièrement au niveau de la formation aux études supérieures. Il n'y a pas eu d'objections présentées en regard du programme proposé par l'École Polytechnique, et on a pris note, de part et d'autre, de la possibilité de collaborations ultérieures, s'il y a lieu. Le doyen de la Faculté de l'aménagement confirme l'information présentée en regard de la consultation effectuée auprès de cette Faculté.

Relativement au titre du programme, il est précisé que plusieurs formulations ont été envisagées préalablement; après vérification, il est apparu que l'expression « bâtiment durable » était la plus reconnue par les milieux concernés par ce domaine.

La Commission des études prend note qu'en regard d'une demande de la Sous-commission du premier cycle, et à la suite de l'approbation donnée par le Conseil académique de l'École Polytechnique à sa réunion du 20 avril 2009, le cours Z-920 sera intitulé comme suit : *Travail en équipe et leadership en ingénierie*.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'un programme de Certificat en Bâtiment durable, à l'École Polytechnique, conformément au document A-33/1021^o/675.

CE-1021-8 AFFAIRES DIVERSES CE-1021-8

Aucun sujet n'est porté à l'attention de la Commission.

CE-1021-9 PROCHAINES SÉANCES CE-1021-9

Les prochaines séances de la Commission auront lieu le mardi 12 mai 2009, à 14 heures, et le mardi 9 juin 2009, à 13 heures 30.

CE-1021-10 CLÔTURE DE LA SÉANCE CE-1021-10

La séance est levée à 15 heures 20.

Adopté tel que modifiée le 12 mai 2009 – délibération CE-1022-2

Le président

La secrétaire

Jacques Frémont

Francine Verrier